



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024 a adopté la résolution n° 2024-09-206 concernant la modification du calendrier 2024 fixant le jour, l'heure et le lieu de la tenue des séances.

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour les mois d'octobre à décembre 2024 se tiendront à l'hôtel de ville situé au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce et débuteront à 20 h :

Lundi 15 janvier 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Lundi 12 février 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Lundi 11 mars 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Lundi 8 avril 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Lundi 13 mai 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Lundi 10 juin 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Lundi 8 juillet 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Lundi 12 août 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Lundi 9 septembre 2024	Centre Frameco : 700, route 173 Nord
Mardi 15 octobre 2024	Hôtel de ville : 843, avenue du Palais
Lundi 11 novembre 2024	Hôtel de ville : 843, avenue du Palais
Lundi 9 décembre 2024	Hôtel de ville : 843, avenue du Palais

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 12^e jour de septembre 2024


Nancy Giguère
Greffière